

**NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE**

**ANALYSE CHIMIQUE
DE L'ANHYDRIDE PHTALIQUE
DOSAGE DES IMPURETÉS OXYDABLES
A FROID PAR LE PERMANGANATE
DE POTASSIUM**

**NF
T 20-738**
Avril 1967

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet la description d'une méthode de détermination des impuretés contenues dans l'anhydride phtalique à usage industriel, oxydables à froid par le permanganate de potassium.

Ces impuretés sont constituées par des produits non saturés tels que l'acide et l'anhydride maléique, l'acide fumarique...

La méthode décrite n'est donc pas spécifique de l'anhydride maléique qui peut être dosé suivant la méthode décrite dans la norme NF T 20-737.

PRINCIPE

Oxydation des acides et anhydrides organiques non saturés par un excès de solution froide de permanganate de potassium, en présence d'acide sulfurique.

Dosage iodométrique de l'excès de permanganate.

RÉACTIFS

L'eau utilisée devra être de l'eau distillée ou de pureté au moins égale.

- 1 — Iodure de potassium;
- 2 — Acide sulfurique ($\rho_{20} = 1,83$ g/ml);
- 3 — Permanganate de potassium, solution 0,1 N.
- 4 — Thiosulfate de sodium, solution titrée 0,1 N.

APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire et notamment :

- burette de 25 ml graduée en 0,05 ml (NF B 35-301),
- pipette de 25 ml (NF B 35-305).

MODE OPÉRATOIRE

Prise d'essai

$E = 5$ g pesés à 5 mg près.

Dosage

Diluer la prise d'essai dans une fiole conique de 250 ml avec 100 ml d'eau. Chauffer doucement jusqu'à dissolution complète. Refroidir rapidement à la température ambiante (*).

(*) Un précipité se forme lors du refroidissement mais cela n'influe pas sur le dosage.

Homologuée
par arrêté du 23-3-67
J.O. du 29-3-67